



**Département  
des Landes**

Arrêté publié sur le site de la Collectivité  
le 23 Février 2024.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240223-DCPU\_01\_2024-AR



**Xavier Fortinon**  
Président du Conseil départemental  
DCPu 01-2024

## ARRETE

### PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL D'ORDRE FINANCIER LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT XYLOMAT2 A HAUT-MAUCO POUR TOUS LES LOTS

#### AFFAIRE M159

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu l'article R2124-2 du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 26 septembre 2023 pour les travaux de construction du bâtiment XYLOMAT2 à Haut-Mauco,
- Considérant que dans le cadre de cette consultation seules des candidatures irrecevables, des offres inacceptables, des offres irrégulières, ont été reçues,
- Considérant que sur les lots principaux :
  - o des lots sont infructueux pour absence d'offres recevables : lots N° 9 ; 16 et 18
  - o des lots sont infructueux car toutes les offres étaient inacceptables : Lots N° 2 ; 3 ; 7 ; 8 ; 12 ; 13 et 14
- Considérant qu'il a été décidé de retravailler techniquement le projet dans son ensemble,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Directrice de la Commande publique,

## DECIDE

**Article 1** : de ne pas donner suite pour motif d'intérêt général à la procédure de consultation relative aux travaux de construction du bâtiment XYLOMAT2 à Haut-Mauco pour tous les lots, qui prévoyait une date de remise d'offres le 30 octobre 2023,

**Article 2** : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique pour l'ensemble des lots,

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.  
Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Payeuse Départementale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le **23 FEV. 2024**

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 44 47 33  
Fax. : 05 58 44 47 47  
Mél. : marchespublics@landes.fr